

AVIS PUBLIC - PROMULGATION

RÈGLEMENT NO. 376-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 261-2016 ÉTABLISSANT CERTAINES NORMES CONCERNANT LES FEUX EN PLEIN AIR

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 10 novembre 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard a adopté le règlement suivant :

■ Règlement no. 376-2025 modifiant le règlement no. 261-2016 établissant certaines normes concernant les feux en plein air.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Le texte de ce règlement est disponible sur le site web de la municipalité (https://saint-bernard.quebec/), ainsi qu'au bureau de la soussignée situé au 1499, rue Saint-Georges, Saint-Bernard, (QC), G0S 2G0, où toute personne peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Bernard, ce 17 novembre 2025.

(Signé)

Marie-Eve Parent Directrice générale et greffière-trésorière